

N° 20/6.09

RAPPORT CONCERNANT LES DEMANDES D'AUTORISATIONS GENERALES

- 1. DE STATUER SUR LES ALIENATIONS ET LES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES, DE DROITS REELS IMMOBILIERS ET D' ACTIONS OU PARTS DE SOCIETES IMMOBILIERES JUSQU'A CONCURRENCE DE CHF 100'000.00 PAR CAS ET AU MAXIMUM DE CHF 200'000.00 PAR ANNEE, CHARGES EVENTUELLES COMPRISES;**
 - 2. DE STATUER SUR LES ALIENATIONS ET LES ACQUISITIONS DE BIENS IMMOBILIERS DESTINES EXCLUSIVEMENT AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NECESSITANT CELERITE ET DISCRETION JUSQU'A CONCURRENCE DE CHF 1'500'000.00 PAR CAS, CHARGES EVENTUELLES COMPRISES;**
 - 3. DE PARTICIPER A LA CONSTITUTION DE SOCIETES COMMERCIALES, D'ASSOCIATIONS ET DE FONDATIONS AINSI QUE L'ACQUISITION DE PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES COMMERCIALES JUSQU'A CONCURRENCE DE CHF 50'000.00 PAR CAS ET AU MAXIMUM DE CHF 100'000.00, PAR ANNEE, CHARGES EVENTUELLES COMPRISES;**
 - 4. DE PLAIDER;**
 - 5. D'ENGAGER DES DEPENSES IMPREVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES JUSQU'A CONCURRENCE DE CHF 100'000.00 PAR CAS;**
 - 6. D'ENGAGER DES DEPENSES SUPPLEMENTAIRES DE CHF 10'000.00 PAR POSTE BUDGETAIRE JUSQU'A CHF 100'000.00 ET JUSQU'A CONCURRENCE DE 10 % PAR POSTE BUDGETAIRE SUPERIEUR A CHF 100'000.00;**
 - 7. DE PLACER LES DISPONIBILITES DE LA TRESORERIE AUPRES D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES, DE POSTFINANCE, D'ASSURANCES, DE COLLECTIVITES PUBLIQUES ET D'ENTREPRISES ETABLIES EN SUISSE, AVEC DE SOLIDES GARANTIES FINANCIERES**
-

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 1^{er} novembre 2006, le Conseil communal a accordé à la Municipalité, pour la période législative du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011, les autorisations citées sous rubrique, conformément à l'article 4, chiffre 6 de la loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 15, chiffre 7 du règlement du Conseil communal qui en fixe les limites.

Il nous appartient aujourd'hui de vous rendre compte de l'usage qui a été fait desdites autorisations pour l'année 2008. Cette communication est valable pour toute l'année 2008.

1 ALIENATIONS ET ACQUISITIONS D'IMMEUBLES, DE DROITS REELS IMMOBILIERS ET D' ACTIONS OU PARTS DE SOCIETES IMMOBILIERES

<i>Parcelle(s) N°</i>	<i>Rue(s) ou lieu(x)-dit(s)</i>	<i>Description de la transaction</i>
340 et 341	Rue des Charpentiers 24A et 24B	Réaménagement du trottoir au droit des parcelles

2 ALIENATIONS ET ACQUISITIONS DE BIENS IMMOBILIERS DESTINES EXCLUSIVEMENT AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NECESSITANT CELE- RITE ET DISCRETION

Aucune transaction n'est à signaler pour l'année 2008.

3 CONSTITUTION DE SOCIETES COMMERCIALES, D'ASSOCIATIONS ET DE FONDATIONS AINSI QU'ACQUISITION DE PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES COMMERCIALES

Aucune transaction n'est à signaler pour l'année 2008.

4 AUTORISATIONS DE PLAIDER

En 2008, la Municipalité est intervenue à 4 reprises.

5 ENGAGER DES DEPENSES IMPREVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Aucune dépense imprévisible et exceptionnelle n'est à signaler pour l'année 2008.

6 ENGAGER DES DEPENSES SUPPLEMENTAIRES

Comme chaque année, vous trouverez les postes budgétaires pour lesquels nous avons dû engager des dépenses supplémentaires dans le fascicule des comptes de l'exercice 2008, mis en évidence par un astérisque. Les explications nécessaires sont données dans la partie "remarques" du fascicule.

7 PLACER LES DISPONIBILITES DE LA TRESORERIE

Le tableau ci-après liste tous les placements effectués pour l'année 2008.

Départ	Échéance	Débiteurs	Montant CHF	Nb jours s/2008	Taux %	Intérêts
01.01	07.01	Postfinance	2'000'000	7	1.80 %	700.00
01.01	14.01	Postfinance	2'000'000	14	1.86 %	1'446.65
14.01	21.01	Postfinance	1'500'000	7	1.91 %	557.10
01.01	31.01	Postfinance	2'000'000	31	1.90 %	3'272.20
01.01	31.01	BCV	3'500'000	31	2.38 %	7'173.05
01.01	06.02	BCV	3'000'000	37	2.55 %	7'862.50
01.02	14.02	Postfinance	1'300'000	13	2.20 %	1'032.80
01.01	19.02	Commune de Veytaux	750'000	50	2.75 %	2'864.60

05.02	22.02	Postfinance	2'400'000	17	2.33 %	2'640.65
31.01	29.02	BCV	3'500'000	29	2.19 %	6'174.58
27.02	20.03	Postfinance	2'000'000	22	2.40 %	2'933.35
07.03	20.03	Postfinance	3'100'000	13	2.25 %	2'518.75
17.03	31.03	Postfinance	2'100'000	14	2.00 %	1'633.35
17.01	17.04	AIG Private Bank	3'000'000	91	2.58 %	19'565.00
29.02	29.04	BCV	2'000'000	60	2.44 %	8'133.33
29.04	13.05	BCV	2'000'000	14	1.75 %	1'361.11
06.05	15.05	Postfinance	1'000'000	9	1.75 %	437.50
28.05	04.06	Postfinance	1'500'000	7	1.75 %	510.40
17.04	17.06	AIG Private Bank	3'000'000	61	2.68 %	13'623.33
06.06	23.06	Postfinance	2'700'000	17	1.79 %	2'282.25
10.06	10.07	Postfinance	1'000'000	30	1.88 %	1'566.65
15.07	25.07	Postfinance	3'000'000	10	1.81 %	1'508.35
18.07	31.07	Postfinance	1'000'000	13	1.82 %	657.20
29.07	12.08	Postfinance	4'000'000	14	1.79 %	2'784.45
18.06	18.08	Banque Cantonale du Jura	3'000'000	61	2.60 %	13'216.65
27.08	12.09	Postfinance	2'000'000	16	1.80 %	1'600.00
10.09	23.09	Postfinance	1'500'000	13	1.82 %	985.85
18.08	18.09	Commune de St-Légier	2'000'000	31	2.30 %	3'961.10
12.09	30.09	Postfinance	1'500'000	18	1.78 %	1'335.00
16.09	17.10	Postfinance	1'700'000	31	1.90 %	2'781.40
18.09	20.10	Commune de St-Légier	2'000'000	32	2.30 %	4'088.90
08.10	31.10	Postfinance	1'400'000	23	1.10 %	983.90
10.10	12.11	Postfinance	1'500'000	33	0.70 %	962.50
24.10	14.11	Postfinance	3'700'000	21	0.55 %	1'187.10
25.08	25.11	Commune de Peseux	2'000'000	93	2.75 %	14'208.35
03.11	03.12	Commune de Blonay	2'000'000	30	2.40 %	4'000.00
29.12	31.12	Commune de Blonay	1'000'000	2	1.50 %	83.35
Total						142'633.25

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 juin 2009.

la syndique

le secrétaire

N. Gorrite

G. Stella

Communication présentée au Conseil communal en séance 24 juin 2009